

COMMUNE DE MONTAGNIEU
Conseil Municipal du 09 décembre 2020

Nom	Fonction	Etat	Nom	Fonction	Etat
ROSET Jean	Maire	Présent	GRAZIA Christophe	Conseiller	Présent
MORIN Laurence	Adjointe	Présente	GUERRAZZI Guillaume	Conseiller	Excusé
CHAMPIER Yves	Adjoint	Présent	JUPPET René	Conseiller	Excusé
ARCHIREL Yves	Adjoint	Présent	MONTESINOS Loïc	Conseiller	Absent
AROT Annick	Conseillère	Présente	MICOUD Laurence	Conseillère	Excusée
BOISSY Marjorie	Conseillère	Présente	POTTIEZ Stéphanie	Conseillère	Présente
FOSSE Ludovic	Conseiller	Présent	SAUVAGE Raymonde	Conseillère	Présente
GALONNIER Anne-Marie	Conseillère	Présente			

Procuration : Laurence MICOUD à Jean ROSET

Secrétaire de séance : Christophe GRAZIA

Monsieur le Maire demande de rajouter et obtient l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une délibération :

- Décision Modificative

1. Approbation du Compte Rendu du conseil du 3 novembre 2020.

Le compte rendu de la séance du 3 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Admission d'une dette en non-valeur sur le service Eau-Assainissement

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey en date du 27 novembre 2020, à savoir un dossier a été présenté le 3 octobre 2018 et la totalité n'a pas été prise en compte :

- Admettre une liste en non-valeur pour le budget eau – assainissement pour un montant de 62,18 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le dossier transmis par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey, la situation de cette personne, ses créances irrécouvrables

- Admet la liste en non-valeur pour le budget d'eau et d'assainissement pour un montant de 101,96 €
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme sur le compte 6541
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 M 49 de l'eau et assainissement.

3. Créances éteintes sur le service Eau-Assainissement

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur le Trésorier d'Ambérieu en Bugey en date du 17 novembre 2020, à savoir :

Suite à un jugement relatif à une créance éteinte pour le budget eau et assainissement, la trésorerie demande d'annuler par mandatement au budget la somme de 1 663,34 € au compte 6542 correspondant à une dette pour le compte de Mme X (décédée).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le dossier transmis par Monsieur le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey

- Prend acte de la créance, la somme de 1 663,34 € correspondant à une dette d'eau et assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme sur le compte 6542

4. Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au moment de l'élaboration du budget une enveloppe subventions Divers (pour pallier aux urgences et demandes exceptionnelles) avait été votée pour un montant de 1050€.

Le Maire propose d'étudier les 4 demandes reçues.

Deux établissements scolaires (la Maison Familiale et Rurale de Mozas et le Lycée de Saint Sorlin) ont fait la demande de soutien au service de la formation professionnelle et afin de permettre de moduler à la baisse les contributions pour le financement de la scolarité des jeunes. Celles-ci n'ont pas été retenues par 5 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 4 POUR.

En ce qui concerne l'association française des sclérosés en plaques, à l'unanimité, il a été émis un avis favorable à ce que l'association dépose un dossier de demande de subventions pour l'année 2021 afin qu'il soit traité de la même manière que les associations communales ou autres.

Ensuite, concernant la demande des restos du cœur pour une aide financière, à l'unanimité, l'assemblée s'oppose à verser une aide financière du fait de la mise à disposition d'un local communal.

5. Décision Modificative

Sans toucher à l'équilibre du Budget, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes :

Article 2315 (installation technique) : - 78.47

Article 1641 (emprunt en Euros) + 78.47

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte cette proposition

6. Questions diverses

- Indemnité du trésorier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie a reçu un mail de Monsieur le trésorier d'Ambérieu-en-Bugey en date du 18 novembre 2020 précisant que l'indemnité de conseil n'est plus à la charge de la commune et qu'elle sera compensée par l'état directement à Monsieur le Trésorier.

- Demande de coordonnées de l'ensemble du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 2 décembre 2020, Madame la sénatrice de l'Ain, Florence BLATRIX CONTAT nous demandait de bien vouloir communiquer les adresses mail des conseillers municipaux. A l'unanimité, l'assemblée accepte à ce que Monsieur le Maire lui fasse parvenir la liste.

- Fresque à Serrières de Briord

Monsieur le Maire informe qu'il s'est entretenu avec Monsieur le Maire de Serrières-de-Briord et Briord au sujet d'une fresque sur le mur de la cantine scolaire de Serrières-de-Briord. Monsieur le Maire a donné son accord sur cette fresque et a donné des idées sur le graphisme qui peut être dessiné. Il est rappelé qu'il est important que la commune de Montagnieu soit consultée sur ce projet du fait que les enfants de Montagnieu mangent au restaurant scolaire de celui-ci.

- Sécurité aux abords de l'école

Monsieur le Maire fait part d'un appel en date du jour de la séance de la Mairie de Serrières-de-Briord, une administrée les a contactés afin de les avertir que des jeunes filles « s'amusaient » à traverser devant l'école à plusieurs reprises. Il s'avère d'après les dires de cette personne que cette action est considérée plutôt comme un jeu et se produit le matin. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'être attentif à ces agissements.

- Mission Archivage des documents de la Mairie
L'archiviste du Centre de gestion a terminé sa mission. Une synthèse de fin de mission et conseils pour la bonne gestion des archives a été remis à Monsieur le Maire. Il y a fait figurer une remarque concernant le cadastre napoléonien (plan cadastral de 1841) qu'il faudrait prévoir une restauration de celui-ci.
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Ludovic FOSSE en charge de l'urbanisme de présenter le PLUi.

Il indique que la CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) propose la mise en place du PLUi. C'est un projet global d'aménagement des communes dans un souci de respect du développement durable dans le cadres du projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) , tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains. Il explique que le PLUi permettra de mettre en musique l'avenir que la commune souhaite pour son territoire. Il permettra de planifier l'aménagement des infrastructures à l'échelle de vie des habitants en définissant des zones résidentielles, commerciales et économiques sur le territoire. L'intérêt pour la commune c'est que la CCPA veut mettre en place le PLUi pour faciliter aux communes la mise en place d'un règlement. Un bureau d'étude spécialisé sera alors nommé pour l'élaboration de celui-ci. Il est rappelé que les communes peuvent décider de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Elles devront prendre une délibération en ce sens entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

- Devis pour le cimetière
Monsieur le Maire demande à Monsieur Yves CHAMPIER en charge de la commission cimetière de présenter le devis de la société afin d'ajouter deux pierres de Villebois afin d'apposer les plaques d'identification du jardin du souvenir.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.